

On conçoit sans peine que les âmes réprouvées, accablées sous le poids redoutable de la colère divine, sont submergées dans un océan de douleur ; comme absorbées par l'immensité de leurs supplices, elles demeurent en quelque sorte anéanties dans leur misère, sans nul désir de paraître sur ce théâtre du monde qui leur a été si irrémédiablement funeste.

Il n'en est pas ainsi des âmes bienheureuses. Plus facilement elles peuvent descendre parmi les hommes et leur témoigner d'une manière sensible l'intérêt qu'elles leur portent toujours.

Pendant leur vie mortelle, les élus ont pu être honorés par la munificence divine de glorieux privilèges qui leur ont permis d'opérer des œuvres miraculeuses. Maintenant qu'ils sont plus rapprochés du Seigneur, veraient-ils leur pouvoir plus restreint ? Maintenant qu'ils sont associés à la gloire et à la puissance de Dieu même, qui donc les empêcherait de manifester cette gloire et cette puissance, et de les faire resplendir aux regards des vivants ?

Toutefois, ces célestes visites ne sauraient être habituelles ; car délivrées de la prison de leur chair, les âmes prédestinées, soumises de tout point à la volonté divine, savent plus que jamais que la terre n'est pas une demeure permanente, et elles n'y reviennent que pour accomplir les ordres souverains de leur maître.

Dans les diverses apparitions réelles dont nous pouvons être les témoins émus, il ne faudrait pourtant pas croire que nous sommes toujours en présence de l'âme qui semble se manifester à nos regards.

Par la permission de Dieu, les anges, bons ou mauvais, peuvent donner au spectre qui se tient devant nous les traits connus d'un parent ou d'un ami défunt. S'ils viennent du ciel, c'est pour la défense efficace de nos intérêts spirituels et même temporels ; s'ils viennent des enfers, c'est pour nous induire en erreur et nous ménager de cruelles et désastreuses déceptions.

Ces interventions surnaturelles peuvent se produire complètement à l'insu des âmes qu'elles nous rappellent, et qui ignoreront probablement toujours cette circonstance